



**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) /
Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)**

DESCRIPTIF DE PROJET PRF

Intitulé du projet : Renforcement de l'autorité de l'Etat dans le Sud de Madagascar (RAES)	Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
Personne à contacter concernant le projet : Marie Dimond, Représentante Résidente Adjointe PNUD / Programme Adresse : Maison des Nations Unies, Zone Galaxy Andraharo, Antananarivo, Madagascar Téléphone : +261 32 11 109 35 E-mail : marie.dimond@undp.org	Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) : Ministère de la Défense, Secrétariat d'Etat à la Gendarmerie, Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice, Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation, Organisations de la Société Civile
Site du projet : Madagascar	
Descriptif du projet : Contribuer au renforcement de la présence de l'État et à la restauration de l'État de droit dans les zones d'intervention.	Fonds pour la consolidation de la paix : 2.000.000 USD Autres sources : - Apport gouvernemental : - Coût total du projet : 2.000.000 USD Date de démarrage du projet proposée : Novembre 2017 Date d'achèvement du projet proposée : Décembre 2018 Durée totale (en mois) : 14 mois
« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») : Gender Marker 2	
Résultat du Plan des priorités auquel le projet contribue : Résultat 3	
Résultats du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Résultat 1 : Les forces de l'ordre, et notamment la Gendarmerie et ses Unités Spéciales Anti-Dahalo (USAD), disposent des moyens et des capacités en vue de la sécurisation dans la zone d'intervention, tout en respectant les droits humains. • Résultat 2 : Des dispositifs de proximité mis en œuvre dans la zone d'intervention rapprochent la population des services publics administratifs et juridiques. 	
Domaine de résultat du Fonds résumant au mieux l'objectif du projet (choisir un seul): (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale	

**Pour les projets financés par le mécanisme de financement du relèvement
pour la consolidation de la paix (PRF)**

Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU	Représentant des autorités nationales
<p>Madame Marie Dimond, Représentante Résidente Adjointe - Programme PNUD</p> <p>Signature</p> <p>Date et Cachet de l'organisation 17.11.2017</p> 	<p>Son Excellence Olivier Mahafaly Solonandrasana, premier Ministre et Chef du Gouvernement</p> <p>Signature</p>
<p>Monsieur Daniel Silva y Poveda, Chef de Mission Organisation Internationale pour les Migrations</p> <p>Signature</p> <p>Date et Cachet de l'organisation 21.11.2017</p> 	<p>Date et cachet 16 NOV 2017</p> 

Table des matières

Longueur maximale : 15 pages

I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé

- a) Résultat du Plan des priorités soutenu par le projet
- b) Justification du projet
- c) Cohérence par rapport aux autres projets

II. Objectif de l'appui apporté par le Fonds et mise en œuvre

- a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget
- c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires d'exécution

III. Gestion et coordination

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

Annexe A : Résumé du projet (à fournir sous format Word au Bureau du MPTF)

Annexe B : Cadre de résultats du projet PRF

Annexe C : Carte des interventions dans le Sud domaine 3

COMPOSANTES DU PROJET :

I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé

a) Résultat du Plan des priorités visé par le projet :

Ce projet conjoint du PNUD et de l'OIM s'inscrit dans le résultat stratégique 3 du Plan de priorités pour la Consolidation de la Paix à Madagascar, lequel ambitionne à ce que les populations des zones à risques ciblées dans le Sud de Madagascar se sentent plus en sécurité et moins marginalisées.

Par ailleurs, ce projet contribuera indirectement à dynamiser au niveau opérationnel la rationalisation de la présence des forces armées (résultat stratégique 2 – iv), pour laquelle le PNUD et l'OIM sont déjà engagés dans le cadre du projet Appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité à Madagascar (ARSSAM).

b) Justification du projet :

Le projet s'appuie sur une analyse du contexte et des problèmes sous-jacents dans le Sud de Madagascar, notamment les différentes études ayant informé le développement du Plan de priorités pour la Consolidation de la Paix, et plus particulièrement l'Etude anthropologique pour l'identification d'une stratégie d'intervention pour la stabilisation du Sud de Madagascar conduite au début de l'année 2017.

Ces différents documents abordent les facteurs structurels de conflits dans le Sud de Madagascar ainsi que des facteurs relatifs aux valeurs et comportements, dont les défaillances de l'Etat de droit au niveau des systèmes sécuritaires et judiciaire dans les zones rouges d'où les forces armées sont absentes en raison d'un terrain difficile ou de mauvais équipement ; et desquels découlent un sentiment de marginalisation et d'insécurité des populations dans le sud du pays, ainsi qu'une circonspection et un manque de confiance dans les autorités étatiques locales.

Pour répondre à ces défis et renforcer l'autorité de l'Etat et l'Etat de droit dans le sud de Madagascar, le projet propose une approche holistique et innovante fondée sur deux piliers intégrés. En premier lieu, le projet assurera que les forces de l'ordre présentes dans le Sud, et notamment la Gendarmerie et ses USAD, disposent des moyens et des capacités en vue de la sécurisation dans le Grand Sud tout en respectant les droits humains et en renforçant la confiance entre la population et les forces de l'ordre. En second lieu, le projet contribuera à ce que les dispositifs de proximité mis en œuvre dans la zone d'intervention rapprochent la population des services publics, et ainsi augmentent la confiance entre la population et les forces de sécurité, et entre la population et les représentations locales de l'Etat.

Ainsi, et à travers les activités déployées autour de ces deux piliers, le projet représente le meilleur moyen de répondre au trois objectifs du volet II de la Note de recommandations pour la stabilisation du Sud de Madagascar de 1) fournir un soutien effectif de l'Etat malgache en matière de mise en œuvre de stratégies de sécurisation dans le Grand sud ; 2) renforcer les capacités et la collaboration des corps des forces de sécurité présents sur le terrain ; et 3) appuyer le rapprochement entre la justice et les populations.

c) Cohérence par rapport aux autres projets :

Le présent projet s'inscrit en complémentarité du projet qui sera mis en œuvre par le FNUAP, la FAO, UNCDF, et l'UNESCO concernant le volet communautaire, notamment en termes de planification des activités, de ciblage géographique de leur mise en œuvre, de valorisation de ressources communes à travers l'ouverture d'un bureau conjoint de l'ensemble des agences concernées à Betroka, et de valorisation des activités du volet communautaire.

Les activités mises en œuvre dans le cadre du volet communautaire et contribuant au développement de pôles ou îlots de stabilité communautaire contribueront indirectement aux objectifs du volet institutionnel proposé par le projet conjoint du PNUD et de l'OIM. Et inversement, les activités déployées en vue du renforcement de la présence et de l'autorité de l'Etat dans les zones d'intervention rendront possible la pérennisation de ces mêmes îlots de stabilité communautaire.

Les principales synergies seront recherchées avec les projets des Nations Unies déjà en cours, dont les projets ARSSAM et IDIRC, financés par le PBF. Ce projet contribuera indirectement à dynamiser au niveau opérationnel la rationalisation de la présence des forces armées (résultat stratégique 2 – iv), pour laquelle le PNUD et l'OIM sont déjà engagés dans le cadre du projet ARSSAM. Par ailleurs, le projet ARSSAM prévoit des actions nationales sur la circulation des armes et sur l'élaboration d'un modèle de sécurité communautaire qui seront déclinées au niveau local et mises à l'échelle par ce nouveau projet.

En parallèle, la création d'espaces de dialogues entre citoyens et élus et le renforcement de la confiance des citoyens aux institutions de redevabilité déjà recherchés à travers les résultats du projet IDIRC seront poursuivies et consolidées par ce nouveau projet visant dans un de ses résultats le rapprochement des forces de l'ordre et de la population civile, notamment les communautés dans les zones d'intervention.

**Tableau 1 – Aperçu des activités relevant de la consolidation de la paix
et des déficits à combler**

Résultat ou thématique visé(e)	Source de financement	Projets majeurs	Durée des projets	Budget	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
<i>Bonne gouvernance</i>	<i>PNUD Core funding</i>	<i>Soutien au lancement de la réconciliation nationale (clôturé en 2017)</i>	<i>1 an et demi</i>	<i>125 000 USD</i>	<i>Ce financement a couvert seulement le lancement de certaines consultations</i>
	<i>Union Européenne</i>	<i>NFD – Administration pour tous</i>	<i>6 ans</i>	<i>17 000 000 Euros</i>	<i>Le projet sera complémentaire à ce financement qui prévoit des volets sur les instances de contrôle ; renforcement des services de la justice (Direction de la promotion de l'intégrité), l'informatisation de la chaîne pénale anti-corruption dans les 6 provinces</i>
	<i>Union Européenne</i>	<i>Dinika – Appui à la société civile</i>	<i>3 ans</i>	<i>10 000 000 Euros</i>	<i>Les actions soutenues par l'Union Européenne dans ce cadre s'articulent surtout sur le cadre légal, la citoyenneté et l'accès aux droits. Aussi, un volet est prévu pour l'amélioration des initiatives des OSC et de la gouvernance au sein de leurs structures. Cependant Dinika ne cible pas le sud ni les questions sécuritaires</i>
	<i>PNUD Core funding</i>	<i>Renforcement de l'Etat de droit</i>	<i>5 ans</i>	<i>3 000 000 USD</i>	<i>Le projet ne couvre que 7 régions et est focalisé seulement sur le renforcement des capacités (software) mais pas de budget pour les infrastructures (hardware). Il y a des lacunes pour l'appui des activités anti-corruption/redevabilité au niveau local</i>
	<i>Peacebuilding Fund</i>	<i>Institutions démocratiques intègres, représentatives et crédibles (IDIRC)</i>	<i>2 ans et 4 mois</i>	<i>2 000 000 USD</i>	<i>Projet conjoint PNUD-HCDH-UNESCO. Étant donné que le projet a un focus beaucoup plus national, les interventions à ce niveau devraient être articulées avec des initiatives à l'échelle régionale et locale</i>
<i>Réforme du secteur de la sécurité</i>	<i>France</i>	<i>Renforcement des capacités techniques de la gendarmerie</i>	<i>1 an</i>	<i>inconnu</i>	<i>La France donne seulement un appui technique et des conseils</i>

	<i>Peacebuilding Fund</i>	<i>Appui à la réforme du secteur de la sécurité à Madagascar (ARSSAM)</i>	<i>2 ans et 4 mois</i>	<i>3 000 000 USD</i>	<i>Projet conjoint PNUD-HCDH-OIM-UNFPA-UNICEF. Même si le projet comporte un volet sécurité communautaire, il n'aborde pas cette problématique de manière plus intégrée et holistique.</i>
<i>Appui à la stabilisation du Sud du pays</i>	<i>PNUD Core Funding</i>	<i>Appui à la décentralisation et à la résilience communautaire (PADRC)</i>	<i>5 ans</i>	<i>7 500 000 USD</i>	<i>Limité à quelques communes, pas de focus spécifique sur la sécurité ni la stabilisation</i>

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre

a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et approche de mise en œuvre/ enchaînement :

Description du résultat attendu :

Le projet s'articule autour de deux résultats.

Le premier résultat consistera à assurer que les forces de l'ordre présentes dans le Sud, et notamment la Gendarmerie et ses Unités Spéciales Anti-Dahalo (USAD), disposent des moyens et des capacités en vue de la sécurisation dans la zone d'intervention tout en respectant les droits humains et en renforçant la confiance entre la population et les forces de l'ordre.

Le second résultat du projet est de contribuer à ce que les dispositifs de proximité mis en œuvre dans la zone d'intervention rapprochent la population des services publics administratifs et juridiques.

Théorie du changement :

Le projet part de l'hypothèse que le renforcement de la présence de l'État et des autorités locales dans le Sud permettra le renforcement de l'État de droit et aura donc un impact positif sur la sécurisation des zones rouges. Le projet est donc fondé sur la théorie de changement suivante :

SI les forces de l'ordre présentes dans les zones d'intervention, et notamment la Gendarmerie et ses USAD, disposent des moyens et des capacités et les utilisent d'une manière efficace et qui contribue à renforcer la confiance entre la population et les forces de l'ordre ;

SI des dispositifs de proximité mis en place dans les zones d'interventions rapprochent la population des services publics administratifs et juridiques ;

ALORS les populations du Grand Sud ressentiront une sécurité accrue **CAR** l'État et ses forces de sécurité seront présents à leur côté et seront en mesure d'assurer l'État de droit et la stabilité.

Le type d'appui visé :

Comme expliqué précédemment, le projet propose une approche holistique et intégrée fondée sur deux résultats stratégiques visés distincts mais intégrés au niveau de leurs produits ; chacun de ces deux piliers est formulé sur la base d'une théorie de changement et compte atteindre un certain nombre de résultats spécifiques. En effet, un grand nombre de produits contribuent à plus d'un résultat stratégique. Cependant, pour des questions de cohérence et de mesure d'impact, chaque activité/produit a été regroupée sous la catégorie de résultat la plus pertinente.

Résultat 1 : Les forces de l'ordre, et notamment la Gendarmerie et ses Unités Spéciales Anti-Dahalo (USAD), disposent des moyens et des capacités en vue de la sécurisation la zone d'intervention, tout en respectant les droits humains et en renforçant la confiance entre la population et les forces de l'ordre.

La théorie du changement sous-jacente de ce résultat est la suivante :

SI des postes avancés de Gendarmerie dans des endroits stratégiques sont opérationnels ;

SI les capacités des gendarmes et des membres des USAD sont renforcées ; et

SI des initiatives visant à renforcer la confiance entre la population et les forces de l'ordre sont mises en œuvre ;

ALORS, les forces de l'ordre disposeront des moyens et des capacités en vue de la sécurisation dans la zone d'intervention tout en respectant les droits humains et en renforçant la confiance entre la population et les forces de l'ordre.

Produit 1.1. Les postes avancés de Gendarmerie dans des endroits stratégiques sont opérationnels.

➤ Activités 1.1.1 : Planter ou réhabiliter des postes avancés de gendarmerie :

Implantation ou réhabilitation selon les nécessités de 5 postes avancés de Gendarmerie dans des endroits stratégiques à travers la construction et/ou la réhabilitation d'infrastructures dans les deux pôles pilotes autour de Tsivory et Betroka. Les endroits précis seront identifiés en coordination avec la Gendarmerie au début du projet, sur la base des critères de faisabilité, de pertinence par rapport aux plans opérationnels et de déploiements stratégiques existants dans le cadre des opérations de sécurisation du Grand sud, de capacité de prise en charge des coûts de maintenance et d'entretien réguliers après l'implantation ou la réhabilitation des postes, établis conjointement avec le Secrétariat d'Etat (SEG), ainsi que en considération des opportunités existantes de valorisation de ciblage des activités conjointes avec le projet des agences des Nations Unies sur le volet communautaire.

En ce qui concerne le type de construction et les standards d'infrastructures, le projet travaillera sur la base des modèles approuvés existants pour la construction de postes avancés et brigades de Gendarmerie. Pour chaque remise de poste avancé construit, une charte détaillant les engagements en matière d'entretien et d'utilisation des postes avancés sera co-signée par le responsable local de la gendarmerie, et par le représentant de l'autorité locale.

- Activités 1.1.2 : Doter les postes avancés des moyens matériels et logistiques nécessaires à leur opérationnalité :

Les 5 postes avancés réhabilités ou nouvellement implantés seront dotés de matériels logistiques et opérationnels. La Gendarmerie a compilé les besoins précis pour chaque poste et une priorisation sera faite conjointement par l'équipe du projet et la Gendarmerie, mais il pourra s'agir de matériels informatiques, bureautique et d'autres matériels tels que panneaux solaires et uniformes. Compte tenu des grandes difficultés de communication et déplacements avancées par le Commandement de la Gendarmerie, le projet pourra aussi doter des radios, des téléphones et des matériels roulants

Produit 1.2. Les capacités des gendarmes, des membres des USAD – et au besoin des éléments du Bataillon Interarmes¹ - sont renforcées.

- Activités 1.2.1 : Renforcer les capacités opérationnelles et d'intervention des gendarmes, des membres des USAD et au besoin des éléments des Bataillons Interarmes:

Différentes formations et sessions de renforcement de capacités seront mises en œuvre au bénéfice des gendarmes et des membres des USAD, en matière opérationnelles, et notamment sur l'intégrité, l'éthique professionnelle, le respect des droits humains et le genre.

- Activités 1.2.2 : Renforcer les capacités des gendarmes et des membres des USAD en matière de renseignement, collecte et analyse des informations :

De manière complémentaire aux deux points précédents, renforcer les capacités des gendarmes et USAD de la zone en matière de renseignement, collecte et analyse des informations grâce à la dotation d'ordinateurs, logiciel, téléphones et radios spécifiques pour ces tâches et éventuellement des drones d'imagerie.

Produit 1.3. Des initiatives visant à renforcer la confiance entre la population et les forces de l'ordre sont mises en œuvre.

- Activités 1.3.1 : Mettre en œuvre des initiatives locales visant à renforcer la confiance entre la population et les forces de l'ordre :

Cette activité consistera d'un côté à construire des infrastructures à destination culturelle pour les communautés en accompagnement des réhabilitations ou des implantations de postes avancés de gendarmerie. En vue de rapprocher les gendarmes des populations locales bénéficiaires des infrastructures culturelles, et si les contraintes d'engagement opérationnel des gendarmes affectés localement le permettent, les gendarmes pourront être amenés sur base volontaire à prêter main forte pour le petit œuvre des constructions aux côtés des bénéficiaires civils. Aussi souvent que possible et fonction des restrictions et nécessités de sécurité des espaces de travail et de logement des forces de l'ordre, ces infrastructures à vocation culturelle pour les communautés et la population locale seront construites directement à proximité des postes de gendarmerie en vue de rapprocher physiquement et se faire côtoyer la population

¹ Le besoin en appui et formation pour le Bataillon interarmes déployé récemment à Ihosy, n'a pas été soulevé lors des consultations avec la partie nationale. Cependant, si le besoin de renforcer leurs compétences en respects des droits humains, genre, éthique professionnelle et intégrité était exprimé par le Ministre de tutelle, le projet permettra cette flexibilité.

locale et les forces de l'ordre dans des activités culturelles et sportives. Ces dernières seront organisées dans les normes de la bienséance et de l'éthique.

De l'autre côté, le projet appuiera en matériels et en moyens l'organisation de sessions de dialogue en cohérence avec l'accompagnement initié dans le cadre du projet ARSSAM et d'autres activités de rapprochement en collaboration avec des OSCs/ONGs locales, tels que des tournois sportifs. Une attention particulière sera portée aussi sur la complémentarité avec les initiatives appuyées par d'autres agences dans ce domaine.

Un mécanisme permettant la population de rapporter des cas d'abus d'une manière anonyme sera aussi mise en place pour mieux mesurer la manière dans laquelle les force de l'ordre effectuent leurs responsabilités.

Résultat 2 : Les dispositifs de proximité mis en place dans les zones d'interventions rapprochent la population des services publics administratifs et juridiques.

La théorie du changement sous-jacente de ce résultat est la suivante :

SI la justice de proximité est renforcée dans les zones d'intervention

SI les Structures Locales de Concertation (SLC), comme un cadre de participation des citoyens dans la gestion des affaires locales, sont mises en place et sont opérationnelles dans des communes pilotes identifiées ;

SI les services de l'Etat Civil sont renforcés dans les régions Anosy et Ihorombe

ALORS ces dispositifs de proximité rapprocheront la population des services publics administratifs et juridiques.

Produit 2.1. La justice de proximité est renforcée dans les zones d'intervention.

➤ Activités 2.1.1 : Réhabiliter le tribunal de Première instance de Betroka :

Le Tribunal de Première Instance (TPI) de Betroka, qui dessert une bonne partie des zones à haute insécurité identifiées par le PBF et qui a été identifié par le Ministère de la Justice comme un des TPI qui ont le plus besoin d'intervention au niveau des infrastructures sera réhabilité par le projet. Les engagements de la partie nationale dans le contexte précis de ce projet seront matérialisés à travers une charte de responsabilité afin de garantir la pérennité. Le TPI ainsi appuyé sera impliqué pleinement aussi dans l'encadrement de la mise en œuvre des DINA pour assurer la cohérence entre ces dispositifs.

➤ Activités 2.1.2 : Tenir des audiences foraines des cours criminelles pour les juridictions de Betroka et d'Ihosy :

Un appui logistique à la tenue des audiences foraines des TPI dans les zones d'intervention du projet sera fourni, principalement celui de Betroka mais aussi celui d'Ihosy qui est compétent pour la région Ihorombe. Il s'agira essentiellement de prendre en charge les missions sur le terrain des magistrats et greffiers des deux TPI selon un calendrier coordonné avec le Ministère de la Justice et établi à l'avance. Cette démarche sera dégressive. Une stratégie de pérennisation sera développée avec le ministère pour prendre en charge ces activités à travers leur budget.

➤ Activités 2.1.3 : Planter et opérationnaliser les cliniques juridiques à Betroka et Ihosy :

Le projet appuiera la mise en place de nouvelles « cliniques juridiques » (Trano Aro Zo) à Betroka et Ihosy. Capitalisant l'expérience du PNUD en étroite collaboration avec le Ministère de la Justice, les nouvelles cliniques seront installées dans des bâtiments publics et seront gérées par une association ayant un ancrage dans la région ciblée. Pour leur permettre de démarrer les activités, le projet dotera ces nouvelles cliniques en matériels informatiques, bureautique, roulants et si besoin de panneaux solaires et téléphones. Le projet va aussi assurer la formation initiale des nouveaux staffs des cliniques. Il est important de souligner que des mécanismes de pérennisation des cliniques juridiques sont en cours de finalisation par le Ministère de la Justice. Le décret y afférent prévoit entre autres la prise en charge du fonctionnement de ces dispositifs par le budget de l'Etat. A travers ce projet, le PNUD continuera son plaidoyer pour la concrétisation de ces mesures de pérennisation.

Produit 2.2. Des Structures Locales de Concertation (SLC) sont mises en place et sont opérationnelles dans des communes pilotes identifiées.

➤ Activités 2.2.1 : Mettre en place et accompagner les SLC :

Le projet appuiera à la mise en place des Structures Locales de Concertation (SLC) prévues par la Loi organique n° 2014-018 : le projet compte appuyer l'Office National de Concertation sur la Décentralisation (ONCD), organisme rattaché au MID, à la mise en place des SLC. Une fois mises en place les SLC, ses membres seront formés et accompagnés dans la priorisation des actions à mener, en collaboration avec le MID.

Produit 2.3. Les services de l'Etat Civil sont renforcés

➤ Activités 2.3.1 : Opérationnaliser la délivrance des cartes nationales d'identités (CNI) dans les régions Anosy et Ihorombe :

Le projet contribuera à la délivrance des cartes d'identité nationales dans les régions Anosy et Ihorombe : une opération au niveau national est en préparation au niveau du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID) et le projet appuiera aux sensibilisations, missions pour effectuer les jugements supplétifs et achat des matériels.

➤ Activités 2.3.2 : Mettre en place et opérationnaliser des guichets uniques de l'Etat civil dans des communes pilotes :

Appuyer les services de l'Etat civil dans les communes : il s'agira d'appuyer les communes des deux pôles d'intervention du projet à mettre en place des « guichets uniques de l'état civil » à travers la dotation d'équipements, formations avec L'Institut National de la Décentralisation et du Développement Local (INDDL) et élaboration de standards de service. Cette activité est complémentaire à la précédente et en assurera la durabilité dans le temps.

Cette activité sera menée en cohérence avec celles menées dans le cadre du projet SACEM (du PNUD/ CENI) qui prévoit qui vise surtout à augmenter le nombre des électeurs pendant la Révision Annuelle de la Liste Electorale 2017-2018. Le MID prévoit de conduire cette opération dans environ 500 centres d'audiences foraines répartis dans 119 districts (une moyenne de 3 à 5 centres par districts). Cependant, vu que chaque district est composé en moyenne de 15 communes, l'action proposée dans le projet APE s'inscrit dans le cadre d'une stratégie plus pérenne. C'est un travail en profondeur au sein de districts d'intervention surtout dans les zones rouges pour augmenter le nombre des personnes qui ont des pièces d'identités.

La communication constitue un volet transversal du projet. Comme préalable à la mise en œuvre des activités, une importance particulière sera accordée à l'information, la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes. Tout au long du processus de mise en œuvre, cet effort sera maintenu pour assurer la visibilité des actions et promouvoir l'appropriation nationale. Les résultats et les bonnes pratiques du projet seront aussi capitalisés et diffusés.

Zones d'intervention :

Ce projet interviendra autour de deux pôles, l'un dans le nord du district d'Amboasary autour de Tsivory et l'autre à cheval entre l'est du district de Betroka et la partie sud-est de la région Ihorombe.

Le premier pôle ciblera les communes Tomboarivo, Elonty et Maromby pour l'ensemble des activités d'appui aux forces de sécurité et de défense ainsi que pour celles relatives à l'état civil et aux structures locales de concertation (SLC). Le deuxième pôle ciblera les chefs-lieux de district Betroka et le chef-lieu de région de Ihosy pour les activités relatives à la justice de proximité, compte tenu de la présence de deux tribunaux. Il ciblera également les communes de Naninora et Tsaraitso. Un ciblage plus approfondi permettra d'évaluer la faisabilité logistique et budgétaire d'inclure d'autres communes autour des montagnes d'Andriry, telles que Begogo à l'est ou Analaliry au nord.

Bénéficiaires et groupes cibles :

Les bénéficiaires du projet sont certaines catégories d'autorités et certains groupes de population.

Parmi le premier groupe on cite d'abord la Gendarmerie nationale et notamment les éléments présents dans les zones ciblées, y compris l'Unité Spéciale Anti-Dahalo (USAD) implantée à Mahabo. La Gendarmerie a été choisie car c'est la force de sécurité qui a le mandat d'intervenir en milieu rural, le projet n'intervenant pas dans des grands centres urbains.

Un autre bénéficiaire institutionnel est constitué par les agents du système de Justice des zones d'intervention, notamment les tribunaux de première instance de Betroka et Ihosy ainsi que le personnel parajuriste des nouvelles cliniques juridiques prévues ; ce bénéficiaire a été sélectionné sur base du critère de la facilitation du rapprochement de la justice aux justiciables.

Seront également ciblés les responsables de l'état civil au niveau des communes et ceux en charge de l'opération de délivrance des cartes d'identité nationales.

De manière plus large, c'est la population des communes d'intervention – et notamment les citoyens vulnérables et vivant dans l'insécurité – qui va bénéficier du projet en termes de sécurité accrue, présence des Forces de Sécurité (FDS), rapprochement de la justice et possession de cartes d'identité.

Implication des jeunes et des femmes :

Ce projet aborde la participation des femmes de manière transversale, et est informé par le Plan d'Action en Sept Points sur la Participation des Femmes à la consolidation de la paix. Celui-ci prévoit que le Système des Nations Unies s'assure d'une égale participation des femmes en

tant que bénéficiaire des initiatives mises en œuvre. Ce projet y veille – et malgré une proportion de femmes gendarmes de seulement 3,7% - parmi les personnels de cette force, le projet établit des indicateurs et cibles ambitieuses afin d'assurer une participation forte des femmes aux formations, aux mécanismes de dialogue/concertation et autres activités de renforcement de capacités, ainsi qu'en tant qu'agents du renforcement de la confiance entre la population et les services publics.

En ce qui concerne les jeunes, et conformément aux Principes Directeurs sur la Participation des Jeunes à la Consolidation de la Paix, le projet ambitionne de permettre aux jeunes de s'engager et d'assumer un leadership et des responsabilités dans le renforcement de la confiance entre les forces de l'ordre et la population au niveau local, en tirant parti de leur expérience, en offrant des possibilités d'une participation soutenue, en coopérant avec les jeunes influents parmi leurs pairs, et contribuant ainsi à faire des jeunes un vecteur de partenariat intergénérationnel. Plusieurs initiatives seront directement soutenues en ce sens, dont la mise à disposition pour chaque poste de gendarmerie construit, d'une infrastructure culturelle à proximité immédiate pour les jeunes et à travers des activités de rapprochement entre les forces de l'ordre et les jeunes telles que des tournois sportifs. Ces activités seront menées dans les normes de la bienséance et de l'éthique.

Nature innovante, risques, mesures de mitigation et effet catalytique :

Le présent projet a donc une forte valeur ajoutée car il présente des volets innovants non trouvés dans les projets existants (notamment l'appui opérationnel à la Gendarmerie) mais il représente aussi l'évolution et la mise à l'échelle de certaines activités déjà pilotées par d'autres projets des Nations Unies dans le Sud ou au niveau national.

Plusieurs éléments rendent ce projet innovant. D'abord l'objectif d'appuyer la sécurisation des zones rouges, car les projets existants dans ces régions sont surtout humanitaires ou de développement économique. Ensuite, la complémentarité entre l'expertise technique du PNUD et la capacité opérationnelle de l'OIM. Enfin, certaines approches constituent une nouveauté, comme l'idée de coupler les infrastructures de la gendarmerie à d'autres activités culturelles afin de renforcer la confiance.

L'appui prévu par le projet pour les populations les plus vulnérables dans le Sud et pour les forces de l'ordre représente un potentiel catalytique non-négligeable. Les priorités identifiées pour traiter les problèmes systémiques qui sont à la cause des défis en matière de consolidation de la paix sont articulées de manière à mettre en place un environnement de dialogue et à développer des capacités qui permettront de mitiger les tensions et de prévenir les conflits.

Les interventions prévues visent à créer un changement de comportements, attitudes et valeurs, afin de créer un environnement propice à la sécurité et au respect de l'État de droit. En outre, le projet compte avoir un effet catalytique vis-à-vis des bailleurs, qui seront plus inclinés – une fois que le projet commencera à avoir un impact – à injecter des ressources dans la sécurisation du Grand Sud y compris pour mettre à l'échelle les interventions du présent projet.

b) Budget :

Tableau 2 : Budget de l'activité du projet

Résultat 1 : Les forces de l'ordre, et notamment la Gendarmerie et ses Unités Spéciales Anti-Dahalo (USAD), disposent des moyens et des capacités en vue de la sécurisation dans la zone d'intervention, tout en respectant les droits humains.				
Numéro du produit/activité	Nom des produits	Budget des produits par Entité bénéficiaire de l'ONU (USD)	Catégorie de dépense de l'ONU	Commentaires
Produit 1.1	Des postes avancés de Gendarmerie dans des endroits stratégiques sont opérationnels.	OIM : 606,000 USD	Equipement, Service contractuel	
		OIM : 51,410 USD	Equipement, Véhicules et mobilier	
		PNUD : 416,130	Equipement, Véhicules et mobilier	
Produit 1.2	Les capacités des gendarmes et des membres des USAD sont renforcées.	PNUD : 20,000	Service contractuel	
		PNUD : 55,830	Equipement, logiciel, Véhicules et mobilier Service contractuel	
Produit 1.3	Des initiatives visant à renforcer la confiance entre la population et les forces de l'ordre sont mises en œuvre.	OIM : 31,500	Equipement, Service contractuel	
Résultat 2 : Des dispositifs de proximité mis en œuvre dans la zone d'intervention rapprochent la population des services publics administratifs et juridiques.				
Produit 2.1	La justice de proximité est renforcée dans les zones d'intervention	PNUD : 100,000	Services contractuels	
		PNUD : 66,345	Equipement, Véhicules et mobiliers Transfert et subventions aux homologues	
Produit 2.2	Des Structures Locales de Concertation (SLC) sont mises en place	PNUD : 4,800		

	et sont opérationnelles dans des communes pilotes identifiées.			
Produit 2.3	Les services de l'Etat Civil sont renforcés	PNUD : 51 980	Missions	
		PNUD : 30,240	Equipement, Véhicules et Mobiliers	
Personnel		PNUD : UGP : 265,430 OIM : 113,160	Personnel et autres employés, Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs Equipements	
S&E		PNUD : 36,000 OIM : 20,360		
GMS 7%		PNUD : 73,272.85 OIM : 57,570		
TOTAL		PNUD : 1.120.000 USD OIM : 880.000 USD		

Tableau 3 : Budget par catégories de dépense de l'ONU

BUDGET D'UN PROJET DU Fonds			
Catégorie de dépense	PNUD	OIM	TOTAL
1. Personnel et autres employés	139,100	93,720	
2. Fournitures, produits de base, matériels	6,450	1,780	
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	627,945	537,500	
4. Services contractuels	70,000	124,750	
5. Frais de déplacement	61,800	15,840	
6. Transferts et subventions aux homologues	45,000	0	
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	96,433.97	48,840	
Sous-total	1,046,728.97	822,430	1,869,158.97
8. Coûts indirects*	73,271.03	57,570	130,841.03
TOTAL (en USD)	1,120,000	880,000	2,000,000

c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :

Entités Onusiennes de mise en œuvre, Agence Chef de File, capacité de mise en œuvre et avantages comparatifs :

Les agences de mise en œuvre sont le PNUD (chef de file) et l'OIM.

Le PNUD possède une expertise globale en matière de gouvernance, renforcement de l'état de droit et Réforme du Système sécuritaire (RSS). A Madagascar il met en œuvre des projets d'appui à la RSS, à la justice et aux collectivités territoriales, il a un partenariat solide avec un large éventail d'institutions nationales et des services des forces de l'ordre.

L'OIM quant à elle est investie aux côtés des forces de l'ordre, et particulièrement de la Police Nationale et de la Gendarmerie à Madagascar dans le cadre du projet ARSSAM (Appui à la Réforme du Système de Sécurité à Madagascar) et de ses autres activités de renforcement de capacités humaines et matérielles de leurs personnels.

Le PNUD et l'OIM ont une connaissance du Sud de Madagascar, à travers leurs antennes locales (au niveau des districts de l'Androy pour le PNUD et au niveau d'Ambovombe pour l'OIM).

De par leur mise en œuvre respective de projets similaires de par le monde, y compris à travers des financements du PBF, le PNUD et l'OIM sont en mesure de capitaliser sur ces expériences et d'en tirer les leçons et des bonnes pratiques au bénéfice de ce projet.

Stratégie de recrutement de personnel et/ou de sélection des ONG dans les zones les plus enclavées dans le Sud :

Le recrutement local sera privilégié, en affichant les annonces des postes dans des structures locales telles que les bâtiments des communes et districts ainsi que les tribunaux et maisons des jeunes. La connaissance du terrain et du dialecte local constituera des atouts dans le recrutement. Pareillement, le choix des ONG partenaires suivra la même approche et sera facilité par la cartographie des OSC/ONG présentes dans l'Androy réalisé récemment par le PNUD.

Les travaux d'implantation ou de réhabilitation des postes avancés de gendarmerie se feront sur des contrats de type régie, forfait, ou hybride, selon l'analyse de contexte, des besoins, et des contraintes locales qui sera faite par l'équipe de projet au lancement du projet, et en application des règles de l'OIM en vigueur pour ce type de travail. Selon les circonstances, les populations locales, les forces de l'ordre, ou les OSC/ONG pourront être mises à contribution pour l'exécution des travaux.

Valeur ajoutée pour le lancement d'opérations dans le Sud, l'opérationnalisation et le décaissement rapide :

Le PNUD et l'OIM sont complémentaires pour la mise en œuvre de ce projet, en ce que les deux agences, ensemble, présentent les avantages comparatifs (i) de la connaissance et d'une

excellente collaboration avec les principaux interlocuteurs du projet que sont les forces de l'ordre ; (ii) de l'expertise technique et organisationnelle du domaine d'intervention considéré ; et (iii) de la capacité et flexibilité logistique et opérationnelle nécessaire à cette intervention dans les zones reculées du Grand Sud de Madagascar.

Partenaires de mise en œuvre issus de la société civile et la contrepartie nationale partenaire de mise en œuvre :

Le principal interlocuteur et la contrepartie nationale pour ce projet est le Secrétariat d'État à la Gendarmerie (SEG) et ses différentes entités, notamment le Commandement de la Gendarmerie et les USAD. De manière plus circonscrite, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID) ainsi que le Ministère de la Justice seront des partenaires sectoriels pour les activités relevant de leur périmètre de responsabilité. Pour garantir l'appropriation nationale et la durabilité du projet, le niveau d'engagement de chaque partenaire national pour chacune des volets qui les concernent seront préalablement discuté avec eux et précisés à travers des accords formels.

Le PNUD et l'OIM pourront au cas par cas, évaluer l'opportunité de valoriser les capacités locales et les acquis de tel ou tel partenaire de mise en œuvre, et notamment les associations de femmes et/ou de jeunes en ce qui concerne les activités de renforcement de la confiance entre les forces de l'ordre et la population.

Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays				
	ENTITÉ	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)
Année financière précédente	PNUD	Donateurs et budget propre	17.729.000	-
	OIM		487.000 USD	
Année financière en cours	PNUD	Donateurs et budget propre	14.156.000	Dont 400.000 CERF
	OIM		1.950.000 USD	

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet :

Le projet sera mis en œuvre directement par les deux agences sous la direction d'un comité directeur du projet. De ce fait, l'OIM et le PNUD sont responsables et redevables de la mise en œuvre, chacun pour les activités qui le concerne, et aussi de l'utilisation efficace des ressources allouées.

Pour assurer une supervision appropriée, un comité directeur du projet est créé. Le comité directeur du projet est formé par un représentant de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du projet telles que :

- Un représentant du Secrétariat d'Etat à la Gendarmerie,
- Un représentant du Ministère chargé de la Justice,
- Un représentant du Ministère chargé de la Décentralisation,
- Un représentant des OSC opérationnalisant les cliniques juridiques,
- Un représentant de chaque région concernée (Anosy, Androy, Ihorombe),
- Un représentant du Secrétariat Technique du PBF.

Le comité directeur du projet est co-présidé par le représentant du PNUD et celui de l'OIM. Le comité est conçu pour prendre les décisions relatives à la mise en œuvre du projet, de faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre, de faire le point sur l'avancement vers l'atteinte des objectifs et de lever les éventuelles difficultés constatées.

Pour ce faire, une réunion trimestrielle est prévue se tenir à Antananarivo ou à Betroka. Le secrétariat du comité directeur du projet est tenu par le gestionnaire du projet.

L'unité de mise en œuvre du projet est basée à Betroka, sur le site de la « mini » maison commune des Nations Unies. Elle est composée des personnels PNUD et OIM en charge de la mise en œuvre du projet, et dirigée par un gestionnaire (staff national pouvant justifier d'une expérience ou de connaissance des enjeux du sud de Madagascar) de projet. L'unité de mise en œuvre du projet est appuyée par les bureaux centraux et les unités programmes respectives du PNUD et de l'OIM, à Antananarivo.

Le bureau conjoint, sera établi et occupé ensemble avec les agences de mise en œuvre du projet communautaire du PBF.

Le gestionnaire de projet est responsable de la mise en œuvre quotidienne de l'ensemble des activités du projet au nom du PNUD et de l'OIM. Son premier devoir est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualité requises et en respectant les valeurs des Nations Unies ainsi que les contraintes de temps et de coût. Il est appuyé par une équipe technique et administrative qu'il gère tout comme les ressources matérielles qui sont mises à la disposition de l'unité de gestion du projet.

Ce Gestionnaire de projet/coordonnateur travaillera en collaboration et synergie étroite avec le Coordonnateur du projet communautaire UNFPA-FAO-UNCDF-UNESCO; des réunions de coordination mensuelles se tiendront entre les deux afin d'harmoniser les plans de travail y afférents.

Le bureau de coordination sera basé à Ihosy ou Betroka et le fonctionnement sera assuré conjointement par les quatre agences impliquées dans ce projet, et les deux autres agences impliquées dans le cadre du projet institutionnel du même domaine du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

Au niveau central, les deux agences travailleront en étroite collaboration et capitaliseront leurs valeurs ajoutées, notamment la capacité opérationnelle et la souplesse logistique pour l'OIM et l'expertise technique dans le renforcement de l'état de droit pour le PNUD.

Le partenariat étroit avec la partie nationale est une autre caractéristique du projet, car le Secrétariat d'État à la Gendarmerie, le Ministère de la Justice et celui de l'Intérieur et de la Décentralisation ont été impliqués depuis la phase de conception du projet et ces mêmes institutions seront à la fois acteurs et bénéficiaires des activités du projet.

b) Gestion des risques :

Le PNUD et l'OIM sont conscients des défis logistiques de la zone d'intervention. Les mesures de mitigation comprendront le lancement des recrutements de l'équipe de projet avant la signature du document de projet, la prévision d'un budget adéquat pour les déplacements et les acheminements des matériels, ainsi que l'implication du personnel du PNUD déjà présent à Bekily pour faciliter le démarrage des activités.

Une dégradation significative de la situation sécuritaire dans les zones d'intervention du projet pourrait retarder ou entraver la mise en œuvre des activités et/ou le taux de décaissement prévu. De même, des difficultés dans le choix et la priorisation des infrastructures à construire pourraient retarder la mise en œuvre de certaines activités.

Conscient de ces risques, le PNUD et l'OIM ont consulté, comme indiqué, les contreparties nationales afin d'obtenir l'assentiment sur le choix des zones d'intervention proposées et sur les activités à mettre en place. Le choix des zones fait également suite aux résultats de l'étude anthropologique et aux enquêtes diverses menées dans le Grand Sud.

Le PNUD et l'OIM ont également choisi de disposer d'une présence locale à Betroka qui permettra de suivre la situation dans les zones d'interventions, et de faire remonter ces informations au niveau décisionnel afin de pouvoir tenir compte de toute éventuelle dégradation de la situation sécuritaire et de proposer des actions rectificatives.

Cette présence locale permettra à l'équipe de se déplacer sur les sites de mise en œuvre des activités régulièrement, et de développer et maintenir un lien avec les communautés locales, notamment à travers des consultations et échanges réguliers, et des activités de communication et sensibilisation sur les enjeux, bénéfices et limites du projet. Ces interactions permettront ainsi de s'assurer de la disponibilité et du bon accueil local des activités du projet par les communautés.

Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Politique : instabilité institutionnelle	Haute	Haute	Tenue de dialogues politiques, analyse constante de la situation en vue d'anticiper les éventuels signaux d'instabilité
Stratégique : changement d'orientation stratégique	Moyenne	Haute	Collaboration étroite et communication permanente avec les hautes instances politiques

			pour l'appropriation du projet par la partie nationale
Stratégique : Un éventuel manque d'accompagnement gouvernemental	Moyenne	Haute	Développement de charte de responsabilité dans le cadre de la mise en œuvre
Opérationnel : retard des activités et difficultés de recrutements	Moyenne	Haute	Adaptation des modes de recrutements aux réalités du terrain. Unité de projet basée sur le terrain pour assurer un suivi rapproché de la mise en œuvre
Opérationnel : Les éventuelles interférences de la part de certains « spoilers » locaux	Moyenne	Haute	Promotion du dialogue et une plus démarche inclusive
Opérationnel : Malentendus et manque de confiance/ manque d'intérêt et de participation par les communautés choisies	Moyenne	Haute	Campagne d'information et de sensibilisation au préalable. Promotion du dialogue et une plus démarche inclusive
Opérationnel : Manque de participation suffisantes des femmes ou des personnes les plus vulnérables	Haute	Haute	Approche différenciée vis-à-vis des femmes et des personnes vulnérables Plaidoyer à tous les niveaux
Actions par le Dahalos	Haute	Haute	Mise en œuvre d'une stratégie cohérente avec les FDS
Financier : retard des décaissements	Moyenne	Moyenne	Meilleure planification Allègement des procédures et adaptation des décaissements aux réalités du terrain (mise à disposition des fonds pour les activités sur terrains...)

c) Suivi et évaluation :

L'OIM et le PNUD ont chacun respectivement la responsabilité d'assurer le suivi et l'évaluation du projet, notamment s'agissant des activités qui les concernent et ce, à travers leurs propres personnels techniques et de suivi-évaluation. Néanmoins, l'échange d'informations et de données concernant le projet devra se faire périodiquement (trimestriellement) à travers les données fournies par le gestionnaire du projet afin d'en assurer un suivi proactif.

Le gestionnaire du projet basé à Betroka est le responsable de la qualité du suivi-évaluation du projet, notamment de la compilation des données collectées, de la qualité des rapports et de la ponctualité de leur soumission aux différentes agences, conformément au canevas qui sera

établi conjointement par les agences. Il collaborera étroitement avec les agences et leurs responsables du suivi-évaluation, notamment avec celui du secrétariat technique du PBF à Madagascar qui sera en charge du suivi-évaluation des indicateurs du niveau résultats du projet (et assurera donc la collecte des données y relatives, y compris pour les données de base), et se coordonnera de manière régulière avec lui.

Le suivi des produits du projet sera assuré par les agences et le gestionnaire du projet, et reposera sur : i) la collecte et l'analyse des données pour la prise de décisions, ii) la production des rapports de progrès trimestriels (selon canevas fourni) pour la redevabilité, iii) les visites de sites, et iv) la tenue des revues semestrielles et annuelles.

Les moyens de vérification comprennent des sources nationales (telles que des rapports périodiques des ministères concernés et autres organismes indépendants) et des sources spécifiques au projet (comme les rapports d'avancement, listes de présence etc.). Les détails sont disponibles dans le cadre des résultats en annexe.

Le rapportage au PBF se fera de manière semestrielle et annuelle selon les règles fixées par le secrétariat technique du PBF. Par ailleurs, en interne, il conviendra à chaque agence d'appliquer les règles de rapportage qui lui sont propres.

A mi-parcours, le projet fera l'objet d'une revue par une entité indépendante, tel que prévu dans le cadre du PBF (le consultant sera recruté par le PBSO NY). Ladite revue permettra d'évaluer les réalisations du projet et au besoin de réajuster ce qui devra l'être.

A la fin du projet, un audit et une évaluation finale seront mis en œuvre par des entités indépendantes. Ce qui permettra de déterminer dans quelle mesure les indicateurs préalablement identifiés auront été remplis et de retenir les leçons apprises.

d) Dispositions administratives

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires ainsi que la consolidation des rapports narratifs et financiers et la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)² (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) – le

² Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds:

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés ;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés ;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concerné (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde) ;
- Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juin ;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre au plus tard le 15 novembre ;
- Des rapports d'activité narratifs finaux (de fin de projet), à soumettre au plus tard dans un délai de 3 mois après la clôture opérationnelle du projet ;
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril) ;

- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds ;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question ;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)



**FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
RÉSUMÉ DE PROJET**

Numéro et intitulé du projet :	RENFORCEMENT DE L'AUTORITE DE L'ETAT DANS LE SUD DE MADAGASCAR (RAES)	
Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :	PNUD et OIM	
Partenaire(s) d'exécution :	Ministère de la Défense, Secrétariat d'Etat à la Gendarmerie, Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice, Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation, Organisations de la Société Civile présente dans les zones d'intervention.	
Site :	Les communes Tomboarivo, Elonty et Maromby pour l'ensemble des activités d'appui aux forces de sécurité et de défense ainsi que pour celles relatives à l'état civil et aux structures locales déconcentrées (SLC), les chefs-lieux de district Betroka et le chef-lieu de région de Ihosy pour les activités relatives à la justice de proximité, les communes de Naninora et Tsaraitso.	
Budget approuvé pour le projet :	2.000.000 USD	
Durée du projet :	Date de démarrage prévue : Novembre 2017	Date d'achèvement prévue : Décembre 2018
Descriptif du projet :	Contribuer au renforcement de la présence de l'État et au renforcement de l'État de droit dans les zones d'intervention.	
Résultats du projet :	Résultat 1 : Les forces de l'ordre, et notamment la Gendarmerie et ses Unités Spéciales Anti-Dahalo (USAD), disposent des moyens et des capacités en vue de la sécurisation dans la zone d'intervention, tout en respectant les droits humains. Résultat 2 : Des dispositifs de proximité mis en œuvre dans la zone d'intervention rapprochent la population des services publics administratifs et juridiques.	
Domaines de résultat du Fonds :	Résultat 3 : Les populations des zones à risques ciblées dans le Sud de Madagascar deviennent moins marginalisées grâce à la provision de services sociaux de base et à l'amélioration de la gouvernance, notamment à travers un soutien holistique qui comprend une décentralisation politique et administrative plus effective, la protection de la population par les forces de sécurité, la prévention et réduction des conflits sur les ressources naturelles et foncières, et l'accès de la population à la justice de proximité et aux dividendes de la paix.	

Note d'évaluation sur l'égalité entre les sexes :	2
Activités principales du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Implanter ou réhabiliter des postes avancés de gendarmerie ; ➤ Doter les postes avancés des moyens matériels et logistiques nécessaires à leur opérationnalité ; ➤ Renforcer les capacités des gendarmes et des membres des USAD en matière d'opération et d'interventions ; ➤ Renforcer les capacités des gendarmes et des membres des USAD en matière de renseignement, collecte et analyse des informations ; ➤ Mettre en œuvre des initiatives locales visant à renforcer la confiance entre la population et les forces de l'ordre ; ➤ Réhabiliter le tribunal de Première instance de Betroka ; ➤ Tenir des audiences foraines des cours criminelles ; ➤ Implanter les cliniques juridiques ; ➤ Mettre en place les SLC ; ➤ Opérationnaliser la délivrance des CNI ; ➤ Mettre en place des guichets uniques de l'Etat civil.

Annexe B – Cadre de résultats du projet PRF

Nom du pays : MADAGASCAR

Dates du projet : novembre 2017 - décembre 2018

Théorie de changement en bref : **SI** les forces de l'ordre présentes dans les zones d'intervention, et notamment la Gendarmerie et ses USAD, disposent des moyens et des capacités et les utilisent d'une manière efficace et qui contribue à renforcer la confiance entre la population et les forces de l'ordre ; **SI** des dispositifs de proximité mis en place dans les zones d'interventions rapprochent la population des services publics ; **ALORS** les populations du Grand Sud ressentiront une sécurité accrue **CAR** l'État et ses forces de sécurités seront présents à leur côté et seront en mesure d'assurer l'État de droit et la stabilité.

Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	Année 1		Année 2		Etapes	
Description du résultat 1 : Les forces de l'ordre, et notamment la Gendarmerie et ses Unités Spéciales Anti-Dahalo (USAD), disposent des moyens et des capacités en vue de la sécurisation dans la zone d'intervention, tout en respectant les droits humains		Indicateur de Résultat 1 a : Nombre de cas d'abus commis par les force de l'ordre rapporte : Niveau de référence : pas disponible Cible ; indéterminé							
		Indicateur de résultat 2 b : Nombre d'initiatives de dialogue / rapprochement (rencontres sportives, session de dialogue ...) mises en œuvre Niveau de référence : 0 Cible : 15 (3x5 postes de gendarmerie)							
	Produit 1.1 : Des postes avancés de Gendarmerie dans des endroits stratégiques sont opérationnels	Indicateur de produit 1.1.1 : Nombre de nouveaux postes avancés de la Gendarmerie construits ou réhabilités dans les endroits stratégiques Niveau de référence : 0 Cible: 5	Actes de construction / réhabilitation, et de remise des postes aux autorités de la gendarmerie	x	x	x	x	x	Identification des besoins de réhabilitation ou d'implantation ; identification et sélection des prestataires de services ; lancement et suivi des activités de réhabilitation ou

																			construction ; remise des postes aux autorités de la gendarmerie lors d'une cérémonie officielle	
		Indicateur de produit 1.1.2 : Nombre de postes avancés de gendarmerie existants ou nouvellement implantés équipés en mobiliers et matériels informatiques Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer	Rapports de la Gendarmerie. Actes de remise des matériels		x	X	X	x												
		Indicateur de produit 1.1.3 : Nombre de postes avancés de gendarmerie existants ou nouvellement implantés dotés de matériels roulants Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer	Rapports de la Gendarmerie. Actes de remise des matériels		x	X	x	x												
	Produit 1.2 : les capacités des gendarmes et des membres des USAD sont renforcées	Indicateur de produit 1.2.1 Nombre de gendarmes formés sur l'intégrité, l'éthique professionnelle, le respect des droits humains et le genre Niveau de référence : 0 Cible : 150 dont 25% de femmes	Rapports des formations			X	x	x	x											
		Indicateur de produit 1.2.2. Nombre de postes avancés dotés de matériels spécifiques pour le renseignement, la	Rapports de la Gendarmerie. Actes de remise des matériels			x	x	x	x											

		<p>collecte et l'analyse des informations</p> <p>Niveau de référence : 0 disponibles Cible : 6</p> <p>Indicateur de produit 1.2.3. Nombre de gendarmes formés en matière de renseignement, collecte, analyse des informations et sur l'utilisation des matériels spécifiques</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 50</p>	Rapports des formations										
	<p>Produit 1.3 Des initiatives visant à renforcer la confiance entre la population et les forces de l'ordre sont mises en œuvre.</p>	<p>Indicateur de produit 1.3.1</p> <p>Nombre d'infrastructures culturelles créés</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1 par commune d'intervention (soit 5 au total)</p>	<p>Actes de construction / et de remise aux autorités locales</p>		x	x	x	x	x				

		Indicateur de résultats 1.3.2. Nombre de sessions de dialogues/rapprochement organisées Niveau de référence : 0 Cible : 2 par commune d'intervention (soit un total de 10)	Compte rendu des rencontres organisées		x	X	x	x	x			Identification des prestataires de services parmi les OSCs/ONGs locales pour l'organisation et la mise en œuvre d'activités culturelles périodiques ; mises en œuvre et suivi des activités culturelles périodiques
Description du résultat 2 : Des dispositifs de proximité sont mis en œuvre dans la zone d'intervention pour rapprocher la population des services publics administratifs et juridiques		Indicateur de résultat 2a : Nombre de cas traités et résolus par les dispositifs de proximité (audiences foraines, cliniques juridiques, guichet unique de l'état-civil...) Audiences Foraines : Niveau de référence : 0 Cible : 15 dossiers par audience ; 10 audiences /an Cliniques juridiques : Niveau de référence : 0 Cible : 750/an Guichet Unique : Niveau de Référence : 0 Cible ; 500 par commune/an										
		Indicateur de résultat 2 b : Nombre de nouvelles cartes d'identité nationales délivrées dans les zones d'intervention Niveau de référence : 0										

		Cible : 10 000											
Produit 2.1 : La justice de proximité est renforcée dans les zones d'intervention	Indicateur de produit 2.1.1 : Réhabilitation du TPI de Betroka Niveau de référence : TPI non réhabilité Cible : TPI réhabilité	Rapports du Ministère de la Justice. Certificat de fin des travaux		x	x								
	Indicateur de produit 2.1.2 : Nombre d'audiences foraines tenues Niveau de référence : 0 Cible : 2 sessions annuelles par juridiction (Ihosy, Betroka, Ambovombe, Tolagnaro) (cible fin du projet = 10 (2,5x4))	Rapports des TPI concernés			x	x	x	x	x	x			
	Indicateur de produit 2.2.3 Nombre de Cliniques juridiques implantées et opérationnelles Niveau de référence : 0 Cible : 2	Rapports d'activités des cliniques		x	x	x	x	x					
Produit 2.2. Des Structures Locales de Concertation (SLC) sont mises en place et sont opérationnelles dans des communes pilotes identifiées	Indicateur de produit 2.2.1. Nombre de SLC mises en place et opérationnelles Niveau de référence : 0 Cible : 1 par commune pilote identifiée (cad 10 à la fin du projet)	Rapports d'activités des communes. Interviews avec les membres des SLC		x	x	x	x						
	Indicateur de produit 2.2.2. Nombre de SLC dont les membres ont bénéficié de formation et sont capables de remplir leurs fonctions Niveau de référence : 0	Rapports des formations			x	x	x	x					

		Cible : 10													
	Produit 2.3. Les services de l'Etat Civil sont renforcés	Indicateur de produit 2.3.1 : Nombres d'audiences foraines de délivrance de cartes d'identités nationales lancée par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation dans les régions Androy et Ihorombe Niveau de référence : 0 Cible : 10 par région par an	Rapport annuel du MID	x	x	x									
		Indicateur de produit 2.3.2. Nombre de communes pilotes disposant d'un guichet unique de l'état-civil doté de kit d'équipements et mobiliers Niveau de référence : 0 Cible : 10	Rapports d'activités des communes. Actes de remise des matériels				x	x	x	x	x				

